

COMMUNE DE LENS-LESTANG

30 Montée de la mairie - 26210 Lens-Lestang

Téléphone : 04 75 31 91 29 Télécopie : 04 75 31 80 65 Courriel : lenslestang@gmail.com

RESTRICTION DE PRELEVEMENTS D'EAU

Mesures de préservation ordonnées par arrêté
préfectoral (n°201774-0014)

SONT, EN PARTICULIER, INTERDITS,

JUSQU'AU 1^{ER} OCTOBRE :

- Les prélèvements d'eau destinés au renouvellement du remplissage des piscines privées.
- les travaux en lits de cours d'eau.
- l'alimentation, par dérivation, des étangs et plans d'eau.
- le lavage de véhicules (hors stations professionnelles).
- le nettoyage, hors travaux de construction ou réfection, des terrasses et façades.
- l'arrosage des pelouses entre 6h et 20h.

Nota : Ces mesures, qui ne concernent que les particuliers, ne sont pas exhaustives. L'arrêté préfectoral complet ainsi que les précisions concernant les utilisations d'eau de surface ou de profondeur pour les usages professionnels de l'agriculture, est consultable en mairie.

A Lens-Lestang, le samedi 22 juillet 2017

Le Maire,

Jean-Pierre FRIZE

MAIRIE
30 Montée de la Mairie
26 210 LENS-LESTANG
Tél: 04 75 31 91 29
lenslestang@gmail.com

Pour le Maire
l'Adjoint délégué